

ICC

**INTERVENTION COMMUNAUTAIRE COORDONNÉE
CONTRE LA MALTRAITANCE DES ÂÎNÉS – UNE APPROCHE
QUI SOLLICITE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ**



NICE

Initiative nationale pour le soin des personnes âgées

National Initiative for the Care of the Elderly

Ensemble pour le bien-être des aînés

We care together

www.nicenet.ca



Table des matières

Introduction	2
Contexte	2
Qu'est-ce qu'un réseau?.....	3
Utilisation du présent outil	3
Éléments communautaires	4
Principes directeurs	4
Rayonnement continu pour augmenter la diversité des membres	5
Sensibilisation et éducation du public.....	6
Sensibilisation et éducation des professionnels	7
Établissement de liens, d'un esprit d'équipe et	8
renforcement de la communauté	
Élaboration de protocoles	9
Processus de discussion et d'examen des cas	10
Lien avec des programmes connexes.....	11
Suivi de l'intervention communautaire	12
Infrastructure administrative	13
Éléments provinciaux et territoriaux	14
Une stratégie provinciale ou territoriale	14
Un numéro de téléphone sans frais à l'échelle	14
provinciale ou territoriale	
Une législation exhaustive efficace	14
Des liens avec les réseaux nationaux.....	15
Ressources utiles	16

Introduction

Contexte

Les éléments d'une intervention communautaire coordonnée établis dans le présent outil ont été déterminés à la suite de plus de quinze ans d'expérience en renforcement des capacités communautaires pour agir contre la maltraitance en Colombie-Britannique (C.-B.). Depuis 1995, plus de 70 collectivités britanno-colombiennes ont été invitées à constituer des réseaux et à entreprendre des activités pour travailler vers une intervention communautaire coordonnée.

La liste de ces éléments est le résultat du processus indépendant par lequel sont passées les collectivités dans les premières années pour mettre en place une intervention communautaire coordonnée. Ces collectivités, qui n'ont pas communiqué les unes avec les autres, ont dressé une liste qui comprenait les mêmes éléments principaux.

Qu'est-ce qu'un réseau?

Dans ce modèle communautaire, un « réseau » est un groupe diversifié composé de membres d'une collectivité qui se préoccupent de la maltraitance des aînés et qui se réunissent pour créer une intervention communautaire coordonnée dans ce domaine.

Ce genre de réseaux existe dans plusieurs provinces et territoires, mais ils portent peut-être d'autres noms. Idéalement, un réseau local s'efforce d'être un microcosme de la communauté dans laquelle nous voulons vivre — une communauté dans laquelle tout le monde a sa place et a de la valeur.

La maltraitance et la négligence des aînés touchent à la fois les individus et les collectivités, et nous avons tous et toutes, en tant que membres de la collectivité ou intervenants, un rôle à jouer pour réagir et éviter ce problème social, de justice et de santé complexe.

Utilisation du présent outil

Le présent outil peut être utilisé par :

- **de nouveaux réseaux** pour qu'ils se familiarisent avec les éléments d'une intervention communautaire coordonnée de sorte qu'ils puissent évaluer les lacunes et les doubles emplois pour aider à décider quelles activités entreprendre
OU
- **des réseaux bien établis** pour qu'ils évaluent la progression et qu'ils établissent un plan de travail pour les activités à entreprendre

Éléments communautaires

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise activité à entreprendre en premier lieu pour commencer à établir votre réseau local. Chaque collectivité est unique. Il suffit d'inviter les personnes que vous croyez être intéressées et de choisir une façon de commencer.

1. Principes directeurs

Comment nous nous traitons les uns les autres est aussi important que ce que nous faisons ensemble si nous voulons nous inspirer d'un modèle de non-violence :

- **Vaste intégration** – Tout le monde est invité à participer selon sa capacité, en tout temps.
- **Participation qui a un sens** – Chacun contribue à sa manière.
- **Partage du pouvoir** – Tout le monde jouit du même pouvoir d'influencer l'orientation que prend le réseau.
- **Confiance en l'habileté et renforcement des capacités** – Chacun a quelque chose à apprendre et quelque chose à enseigner pendant qu'on travaille ensemble dans le réseau.



Souhaitons-nous que ces principes de développement communautaire nous guident au cours de l'élaboration et du maintien du réseau?

2. Rayonnement continu pour augmenter la diversité des membres

Ce rayonnement vise à inclure :

- **Des personnes touchées personnellement par la maltraitance** – Des personnes qui ont vécu de près la maltraitance, sans aucune obligation de dévoiler leur expérience : des personnes qui se préoccupent de la situation, des personnes âgées, etc.
- **Des personnes qui proviennent des secteurs sans but lucratif et en marge des secteurs officiels** – Des personnes issues de centres ou de programmes pour les aînés, de maisons de transition ou de refuges temporaires, de groupes confessionnels, d'organismes autochtones, d'organismes multiculturels, de sociétés philanthropiques, d'institutions financières, du milieu des affaires, etc.
- **Des personnes qui proviennent des systèmes officiels** – Des personnes issues de services et organismes de santé, de services de protection des adultes, de services de police, etc.



Qui voulons-nous inviter dans notre réseau pour qu'il continue de se développer en reflétant le plus possible la diversité de notre collectivité?

3. Sensibilisation et éducation du public

Fournir de l'information à propos :

- de la reconnaissance des signes de violence
- de ce que les voisins, les amis, la famille peuvent faire
- de qui peut aider, de qui on peut appeler
- des droits des aînés, de comment rester en sécurité, des différentes formes de discrimination — comme celle fondée sur l'âge —, ainsi que d'autres outils et méthodes de prévention



Qu'est-ce que les divers membres et partisans des réseaux pensent qu'il faut faire en matière d'éducation du public : quels sujets, quelles questions aborder, pour qui?

4. Sensibilisation et éducation des professionnels

Fournir de l'information à propos :

- de la reconnaissance des signes de violence
- des outils de dépistage et d'intervention
- de comment intervenir en toute sécurité et avec sensibilité
- de ce que peuvent faire les divers organismes et programmes pour aider et à propos de leur fonctionnement et de leur mandat



Qu'est-ce que les divers membres et partisans des réseaux pensent qu'il faut faire en matière d'éducation des professionnels : quels sujets, quelles questions aborder, pour qui?

5. Établissement de liens, d'un esprit d'équipe et renforcement de la communauté

Les gens dans le besoin obtiennent la meilleure aide lorsque les personnes concernées travaillent bien ensemble. Cela requiert :

- un engagement à l'égard d'une démarche interprofessionnelle
- des relations de travail solides et fiables



Qu'est-ce qui engendre des relations solides?
Comment construire et maintenir ces relations pour s'assurer que les aînés obtiennent le meilleur soutien et l'aide la plus efficace possibles?

6. Élaboration de protocoles

Les protocoles, que l'on peut considérer comme des engagements ou des ententes, peuvent s'établir sur une gamme de sujets, comme le partage de l'information, qui fera quoi et quand, et quand on recommandera le cas à d'autres professionnels pour obtenir de l'aide.

Il y a trois catégories interreliées :

- **Les protocoles organisationnels** – Ce sont des directives internes qui décrivent le rôle, le mandat et ses limites à l'égard desquelles l'organisme s'engage au nom du Conseil, du personnel et des bénévoles.
- **Les protocoles interorganisationnels** – Ce sont des ententes de collaboration entre deux ou plusieurs organismes sur la façon d'intervenir ensemble, souvent dans des situations de maltraitance complexes.
- **Les protocoles communautaires** – Ce sont des engagements que tous les membres du réseau prennent les uns envers les autres sur la façon dont on peut se fier à eux dans le processus d'intervention.



De quels protocoles disposons-nous ou avons-nous besoin dans notre collectivité? Quels sont les avantages et les inconvénients d'avoir des protocoles écrits? Quels sont les avantages et les inconvénients qu'ils soient signés officiellement par quelqu'un qui peut s'engager au nom de l'organisme?

7. Processus de discussion et d'examen des cas

Dans ce modèle, les réseaux en tant que tels ne traitent pas les situations de maltraitance individuelles. Ils influencent plutôt le contexte des collectivités dans lesquelles les gens travaillent ensemble pour fournir de l'aide.

Quiconque réagit à un cas ou est membre d'une équipe de discussion ou d'examen de cas dans notre collectivité est membre à part entière du réseau.

 Avons-nous, ou souhaitons-nous avoir, un comité de discussion sur les cas ou d'examen des cas dans notre communauté? Avons-nous invité un représentant à se joindre au réseau?

8. Lien avec des programmes connexes

Il peut être très efficace de lier les travaux de votre réseau à d'autres activités entreprises dans la collectivité, comme :

- des programmes de prévention de la violence familiale
- des collectivités amies des aînés
- les programmes Vie active et Aînés en santé
- des programmes de santé et de bien-être
- des journées, des semaines ou des mois spéciaux consacrés à une préoccupation thématique, comme la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes aînées, etc.
- des activités ethnoculturelles
- des programmes de planification communautaire et sociale
- d'autres réseaux ou mécanismes de coordination



Quelle est l'activité que nous voulons entreprendre, et y a-t-il des avantages à la réaliser conjointement avec une autre activité?

9. Suivi de l'intervention communautaire

Votre réseau peut observer comment les choses fonctionnent dans la collectivité, et ses membres peuvent travailler ensemble de façon constructive et dans la collaboration vers une amélioration constante.

- Célébrer les réussites
- Déterminer tout projet ou toute démarche qui pourrait améliorer l'accès à l'aide pour les personnes aînées



De quoi sommes-nous fiers? Sur quoi devons-nous porter notre attention? Avons-nous atteint les objectifs que nous nous sommes fixés pour créer une intervention communautaire coordonnée dans notre collectivité? Comment allons-nous évaluer l'effet de notre réseau?

10. Infrastructure administrative

Les problèmes structurels suivants doivent être abordés pour faciliter le fonctionnement du réseau :

- Cadre de référence : Établir un cadre de référence qui expose ce que le réseau fait et ce qu'il ne fait pas.
- Le nom du groupe : Réseau d'intervention communautaire, Réseau contre la maltraitance des aînés, ou _____?
- Structure : Comment le travail du groupe sera-t-il effectué? Y a-t-il un comité directeur? Y a-t-il un coordonnateur? Est-ce un réseau ou un comité indépendant? Est-ce un sous-comité qui se rapporte à un comité?
- Ressources : Les gens, les compétences, les fonds, etc.

Éléments provinciaux et territoriaux

De nombreux éléments communautaires peuvent être utilisés à l'échelle provinciale et territoriale. Il y a par ailleurs les éléments provinciaux et territoriaux supplémentaires suivants qui peuvent appuyer les réseaux locaux :

1. **Une stratégie provinciale ou territoriale** qui est financée, élaborée ou mise en œuvre par le gouvernement, une communauté ou une combinaison des deux. Elle peut comprendre des principes directeurs, une campagne de sensibilisation, de la formation pour les intervenants, un congrès annuel et du soutien pour les réseaux locaux.
2. **Un numéro de téléphone sans frais à l'échelle provinciale ou territoriale pour obtenir de l'aide**
– Peut être une ligne de téléphone consacrée à la question de la maltraitance des aînés ou une ligne d'aide à un groupe plus général de personnes, comme les personnes qui sont persécutées.
3. **Une législation exhaustive efficace** – Le Code criminel expose les délits et les recours à l'échelle du Canada pour les formes de maltraitance qui représentent des crimes. De plus, chaque province et territoire au Canada dispose d'une composition unique de lois qui régissent la mise

en tutelle des adultes, la protection des adultes, la violence familiale, la protection des personnes recevant des soins, le logement et la protection des consommateurs et qui, quand elles sont prises ensemble, fournissent les conditions idéales pour une bonne intervention à l'égard des aînés maltraités.

4. Des liens avec les réseaux nationaux –

L'établissement de liens avec des organismes tels que le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les aîné(e)s (RCPMTA), l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées (NICE), le Conseil national des aînés et le Canadian Centre for Elder Law est une façon de continuer d'apprendre sur ce qui se fait dans le domaine et que le réseau local pourrait bien vouloir intégrer.



Quels éléments communautaires sont pertinents et devraient être utilisés à l'échelle provinciale ou territoriale?



Parmi ces éléments provinciaux, quels sont ceux que nous avons déjà? Quels sont ceux qui nous seraient utiles? Comment pourrions-nous travailler en collaboration pour les mettre en place?

Ressources utiles

Pour obtenir plus de renseignements sur les éléments d'une intervention communautaire coordonnée et les exemples associés, visiter le site de l'Association des réseaux d'intervention communautaire de la C.-B. :
<http://www.bccrns.ca> (en anglais seulement).

Pour obtenir plus de renseignements sur l'état de la création d'un réseau et sur les ressources et les interventions associées contre la maltraitance des aînés dans les provinces et les territoires du Canada, veuillez communiquer avec les organismes suivants :

Alberta Abuse Awareness Network
<http://www.albertaelderabuse.ca/>

Alberta Council of Women's Shelters
http://www.acws.ca/documents/ACWS_elderabuse_dividers_Mar18.pdf

BC Association of Community Response Networks
<http://www.bccrns.ca/> ou 604-513-9758

Le Secrétariat manitobain du mieux-être des personnes âgées et du vieillissement en santé
<http://www.gov.mb.ca/shas/index.fr.html>
http://www.gov.mb.ca/shas/elder_abuse/provincial.fr.html ou 1-800-665-6565

Le ministère du développement social du Nouveau-Brunswick
http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social/aines.html

Terre-Neuve-et-Labrador – Seniors Resource Centre of Newfoundland and Labrador
<http://www.gov.ns.ca/seniors/default.asp>
http://www.gov.ns.ca/seniors/senior_abuse_prevention.asp ou 1-800-670-0065

Le ministère des Aînés de Nouvelle-Écosse

<http://www.gov.ns.ca/seniors/default.asp>

http://www.gov.ns.ca/seniors/senior_abuse_prevention.asp ou 1-800-670-0065

Nunavut

Ligne d'aide pour les aînés du Nunavut : 1-866-684-5056

NWT Seniors Society

<http://nwtseiorsociety.ca/home>

<http://nwtseiorsociety.ca/objectives/abuse-ofolder-adults> ou 867-920-7444

Le Réseau ontarien de prévention des mauvais traitements envers les personnes âgées

<http://www.onpea.org/french/index.html> ou

<http://onpea.org/french/resources/index.html>

Prince Edward Island Centre on Health and Aging

<http://www.upei.ca/projects/csha/> ou 902-894-2841

Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Plan_action_maltraitance.pdf

Saskatchewan Seniors Mechanism

<http://www.skseniormechanism.ca/> ou

http://www.skseniormechanism.ca/html/elder_abuse.html

**Le ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon
Services aux personnes âgées / Protection des adultes :**

867-456-3946

